



**Commission des équipements  
et de l'aménagement durable**

**1142 - Développement des transports collectifs**

**Transport à la demande - Conventions  
de délégation de compétence**

**Rapport n° CP/2011/585**

**Service gestionnaire :**

Service des déplacements, transports et grands équipements

**Résumé :**

Ce rapport a pour objet de renouveler les délégations de compétence d'organisation d'un service de transport à la demande aux communautés de communes du grand Ried et de Marckolsheim et environs.

La Communauté de Communes de Marckolsheim et environs a mis en place un service de transport à la demande depuis 1996. Ce service fonctionne du lundi au samedi et dessert les communes d'Artolsheim, Bootzheim, Elsenheim, Heidolsheim, Hessenheim, Mackenheim, Marckolsheim et Ohnenheim.

La Communauté de Communes du Grand Ried a mis en place un service de transport à la demande depuis le 2 mai 2005. Ce service fonctionne du lundi au samedi et dessert les communes de Bindernheim, Boesenbiesen, Hilsenheim, Richtolsheim, Saasenheim, Schoenau, Schwobsheim, Sundhouse et Wittisheim.

Les conventions liant ces deux communautés de communes au Département avaient été établies pour un an (avec une échéance au 31 août 2011) car celles-ci souhaitaient fusionner leur transport à la demande autorisant ainsi tous les trajets entre les communes des deux communautés de communes.

Or, depuis, ces deux communautés de communes ont envisagé une fusion complète à l'horizon de janvier 2012, anticipant ainsi la réforme territoriale des intercommunalités.

Le projet de rapprochement des deux transports à la demande est donc reporté au 1<sup>er</sup> septembre 2012.

Cependant, il convient d'établir des conventions pour la période de septembre 2011 à août 2012.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
29210	65-65734-821	150 000,00 €	106 174,48 €	4 500,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président :*

- *accorde la délégation de compétence pour l'organisation d'un service de transport à la demande aux communautés de communes du Grand Ried et de Marckolsheim et Environs pour une durée d'un an*
- *approuve les conventions à intervenir entre le Département et chaque communauté de communes*
- *autorise le Président du Conseil Général à les signer.*

Strasbourg, le 22/08/11

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL